

# PROMEA ACTUALITÉS 04/2023

## Chère cliente, cher client,

En 2023, PROMEA a fixé un signal clair pour une gestion d'entreprise durable : nous avons orienté la majeure partie de nos investissements dans les domaines Placements de capitaux et Immobilier sur les objectifs climatiques de Paris.

Ces efforts ont à présent porté leurs fruits : il y a quelques jours, l'Alliance Climatique Suisse a donné à notre PROMEA caisse de pension la deuxième notation aussi bien dans le *Rating climatique placements mobiliers* que dans le *Rating climatique placements immobiliers* (« vert clair » = Good Practice). PROMEA caisse de pension est ainsi l'une des dix seules institutions de prévoyance suisses atteignant dans les deux domaines la meilleure ou la seconde notation et ce, parmi presque 400 institutions de prévoyance évalués. Nous en sommes fiers.

Simultanément, nous avons pu presque diviser par deux les frais courants de gestion de fortune pour les actions et les obligations. Cela montre que les placements peuvent être à la fois rentables et durables.

Au nom de toute l'équipe de PROMEA, je vous souhaite ainsi qu'à vos collaborateurs et à vos familles de joyeuses fêtes et des vacances reposantes, ainsi que beaucoup de succès, de bonheur et surtout de santé pour la nouvelle année 2024.



Ricardo Garcia  
Directeur général de PROMEA assurances sociales

PROMEA caisse de compensation

## **Frais administratifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 – Nouveau taux standard et introduction d'un rabais pour utilisation de la voie électronique (e-rabais)**

Dans notre courrier du 24 octobre, nous vous avons informé(e) des nouveaux taux de frais administratifs ainsi que de la possibilité de profiter d'un e-rabais attractif en utilisant notre portail en ligne PROMEA connect.

Avez-vous des questions sur le courrier reçu ? Ou est-ce que vous n'avez pas encore de compte pour PROMEA connect et souhaitez en ouvrir un avant la fin de l'année afin de profiter de l'e-rabais ? Vous trouverez de plus amples informations sous le lien court [www.promea.ch/connect\\_fr](http://www.promea.ch/connect_fr).

Veillez noter que nos bureaux resteront fermés du 23 décembre 2023 au 2 janvier 2024 compris. Durant cette période, aucune demande d'inscription à notre portail en ligne PROMEA connect ne pourra être traitée. Veuillez nous envoyer votre demande d'inscription de préférence avant le 18 décembre, afin que nous puissions encore la traiter avant les fêtes et que vous puissiez commencer la nouvelle année en mode numérique.

PROMEA caisse de compensation

## **Activité lucrative au-delà de l'âge de référence – Liberté du choix de la franchise**

Les personnes qui travaillent au-delà de l'âge de référence profitent d'une franchise de CHF 1'400 par mois, sur laquelle plus aucune cotisation AVS/AI/APG n'est prélevée. Des cotisations sont dues dans tous les cas sur le revenu allant au-delà.

Avec l'entrée en vigueur de la réforme AVS 21 le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ces personnes auront le droit de choisir si la franchise est appliquée ou non. Les salariés communiquent leur choix à l'employeur si possible déjà au début de l'année, afin que cette décision puisse être prise en compte dans les décomptes de salaire.

Employez-vous des collaborateurs qui ont déjà atteint l'âge de référence mais souhaiteraient néanmoins rester actifs ? Veuillez leur demander activement s'ils souhaitent utiliser la franchise ou y renoncer. Ainsi, vous pouvez en tenir compte déjà dans le décompte de salaire de janvier, et évitez des corrections et de nouveaux calculs en cours d'année.

Êtes-vous assuré(e) auprès de PROMEA comme personne exerçant une activité indépendante, et travaillez-vous au-delà de l'âge de référence ? Alors communiquez-nous directement votre décision.

PROMEA caisse de compensation

### **Calcul de rente future en cas de poursuite du travail après l'âge de référence**

Souhaitez-vous savoir comment la poursuite du travail impacterait votre rente de vieillesse après l'âge de référence ? Avec le formulaire 318.382 - *Demande de calcul prévisionnel après l'âge de référence en cas de poursuite de l'activité lucrative*, vous pouvez faire calculer cela par votre caisse de compensation. Vous trouverez le formulaire comme d'habitude sur notre site web [www.promea.ch](http://www.promea.ch) sous *Formulaires et mémentos > Formulaires et mémentos caisse de compensation > Prestations de l'assurance-vieillesse et survivants*.

PROMEA caisse de compensation

### **Prolongation de l'allocation parentale en cas de décès de l'un des parents**

Si la mère décède dans les quatorze semaines à compter de la naissance de l'enfant, l'autre parent (père, resp. conjointe de la mère) reçoit, en sus de son congé de deux semaines, un congé indemnisé de quatorze semaines qui doit être pris d'une seule traite immédiatement après le décès de la mère. Il prend toutefois fin prématurément si le père, respectivement la conjointe de la mère reprend une activité lucrative.

En parallèle à cela, la mère a droit, en cas de décès du père, respectivement de la conjointe de la mère dans les six mois à compter de la naissance, à un congé de deux semaines.

Si le nouveau-né doit rester à l'hôpital pour une longue période immédiatement après sa naissance,

le parent survivant peut en cas de décès de la mère demander la prolongation du droit à l'allocation.

Vous trouverez des informations détaillées dans les deux mémentos 6.02 – *Allocation de maternité* et 6.04 – *Allocation de l'autre parent*. Ceux-ci se trouvent sur notre site web [www.promea.ch](http://www.promea.ch) sous *Formulaires et mémentos > Formulaires et mémentos caisse de compensation*.

PROMEA caisse de compensation

### **Convention de sécurité sociale avec l'Albanie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Albanie est entrée en vigueur. Elle règle les relations entre la Suisse et l'Albanie dans le domaine de la sécurité sociale. Sont couverts la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, en Suisse aussi l'AVS et l'AI.

La convention garantit une large égalité de traitement des assurés ainsi que l'accès facilité aux prestations, et régleme le paiement de rentes à l'étranger. Elle promeut de plus l'échange économique entre les deux États et la prévention de doubles assujettissements en facilitant le détachement de personnel dans l'autre État contractant.

Vous trouverez l'entier de la communication de l'Office fédéral des assurances sociales sous [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) sous *Publications & Services > Communiqués de presse*.

PROMEA caisse de compensation

### **Changements au niveau des frais de rappel**

Les frais de rappel minimaux sont ajustés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à CHF 40 jusqu'à un montant de facture de CHF 10'000. L'échelonnement sur la base du montant de la facture subit également des ajustements ponctuels.

Dans le rythme effréné de la vie quotidienne, il peut vite arriver qu'une facture soit oubliée. Nous le savons bien, raison pour laquelle nous maintenons notre service consistant à vous faire parvenir un rappel de paiement. Vous pouvez ainsi régler la facture échue sans frais supplémentaires. En cas d'inobservation du délai du rappel de paiement, nous sommes

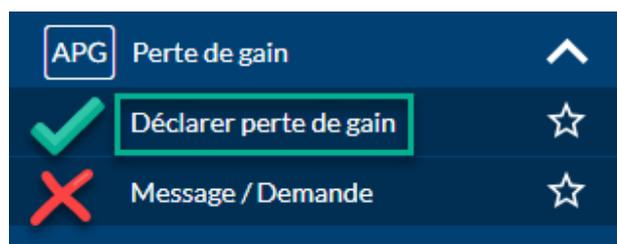
tenus par la loi de vous faire parvenir un rappel soumis à des frais. Nous vous remercions de votre compréhension et du règlement ponctuel de vos factures.

Veillez garder à l'esprit que le paiement ponctuel de vos factures est, avec d'autres critères, une condition d'application de l'e-taux.

PROMEA caisse de compensation

### **PROMEA connect – Utilisation de la fonction « Message/Demande »**

Merci de nous faire parvenir vos demandes dans PROMEA connect pour les APG, les allocations de maternité et de paternité ainsi que pour les allocations de prise en charge non pas à travers la fonction « Message/Demande », mais le point de menu correspondant (voir exemple dans l'image) :



Cela nous permet de réutiliser directement les données que vous avez saisies, et votre demande est traitée plus vite. Nous vous remercions de votre soutien !

PROMEA caisse d'allocations familiales

### **Pas d'ajustement des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Au moment du bouclage, nous n'avons reçu d'aucun canton un message concernant les ajustements des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le montant des allocations demeure donc inchangé par rapport à 2023.

S'il y a encore des modifications d'ici à la fin de l'année, vous le saurez en consultant notre site web dans la section News.

Vous trouverez un aperçu toujours actualisé de toutes les allocations familiales sur notre site web [www.promea.ch](http://www.promea.ch) sous *Caisse d'allocations familiales*

> *Services > Prestations de la caisse d'allocations familiales > Montant des allocations.*

PROMEA caisse d'allocations familiales

### **Modifications lors de l'envoi de décisions d'allocation**

Lors de l'envoi de décisions d'allocation, veuillez tenir compte des modifications suivantes :

Afin de protéger l'environnement et de réduire les frais administratifs de notre caisse d'allocations familiales, plus qu'un seul exemplaire des décisions d'allocation sera envoyé à toutes les sociétés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il n'est d'ailleurs plus possible de garantir – en sus de dépôt effectué dans PROMEA connect – une remise directe aux bénéficiaires de rentes.

PROMEA connect vous offre la possibilité d'imprimer les décisions d'allocations pour vos collaborateurs, ou de les leur remettre directement en ligne. Vous trouverez des informations à ce sujet dans notre guide pour les allocations familiales dans PROMEA connect. Ces modifications nous aident à vous offrir aujourd'hui comme avant un standard de qualité élevé et le traitement expéditif de vos demandes. Nous vous remercions de votre compréhension.

Prévoyance professionnelle

### **Séance d'information *Départ à la retraite – préparation à une nouvelle tranche de vie***

La séance d'information *Départ à la retraite – préparation à une nouvelle tranche de vie* est un séminaire d'un jour destiné en principe aux personnes exerçant une activité lucrative à partir de 55 ans qui sont assurées chez PROMEA (premier et/ou deuxième pilier). Les informations et sujets de réflexion qui y seront communiqués aideront vos collaborateurs à bien se préparer à temps à cette nouvelle étape de la vie.

Après une pause, nous nous réjouissons de pouvoir vous proposer à nouveau en automne 2024 diverses dates pour cette manifestation très appréciée. Vous recevrez de plus amples informations dans le prochain numéro de PROMEA actualités.

PROMEA assurances sociales

### **Placements de capitaux et immeubles durables chez PROMEA**

En tant qu'entreprise d'assurances sociales, nous avons à l'égard de nos assurés ainsi que de nos bénéficiaires de rentes un devoir de diligence fiduciaire. Il nous incombe de viser un rendement conforme au marché et de veiller à des prestations sûres. Nous souhaitons atteindre cet objectif d'une manière qui ait un impact positif sur notre climat, notre environnement et notre société.

Afin de créer une base pour les investissements sociaux et écologiques, nous avons en 2023 révisé la stratégie de placement de PROMEA caisse de pension afin qu'elle tienne compte des critères « ESG » pour les placements durables. Sur la base de ces principes d'investissement reformulés, nous avons restructuré dans le courant de l'année la majeure partie de nos placements de capitaux de telle sorte qu'ils répondent à ces critères.

Placer durablement ne signifie pas renoncer à un rendement. Au contraire : de nombreuses études montrent que les placements durables ne le cèdent en rien à la constitution traditionnelle d'un patrimoine. Nous aussi en sommes convaincus : depuis que nos placements de capitaux sont régis par les critères ESG, nous avons presque pu diviser par deux nos frais courants de gestion de fortune pour les actions et obligations.

Souhaitez-vous savoir quelles étapes clés nous avons déjà franchies sur la voie vers des décisions de placement encore plus durables ? Sur la nouvelle page [www.promea.ch/durabilite](http://www.promea.ch/durabilite), vous trouverez toutes les informations sur notre stratégie de durabilité.

PROMEA assurances sociales

### **PROMEA désormais aussi sur LinkedIn**

Depuis début novembre, PROMEA assurances sociales se trouve également sur la plateforme du réseau social LinkedIn. À travers le lien rapide et confortable [www.promea.ch/linkedin](http://www.promea.ch/linkedin), vous parvenez directement à notre profil d'entreprise.

Nous serions ravis que vous nous suiviez, nous « likez » ou nous recommandiez.

PROMEA assurances sociales

### **Sondage clientèle – Votre avis compte pour nous !**

Récemment, nous avons invité(e) à participer à notre sondage de satisfaction de la clientèle.

Le questionnaire dure dix minutes au maximum, vous pouvez y accéder sous [www.my-input.ch/PROMEA](http://www.my-input.ch/PROMEA).

Nous serions très heureux que vous preniez quelques minutes pour y répondre au plus tard le 18 décembre 2023. Un grand merci pour votre participation – Vous nous aidez ainsi à améliorer constamment nos services.

PROMEA assurances sociales

### **Disponibilités et heures d'ouverture durant les jours de fête**

Nos bureaux resteront fermés du 23 décembre 2023 au 2 janvier 2024. À partir du mercredi 3 janvier 2024, nous serons à nouveau à votre disposition !

Nous vous remercions de l'excellente collaboration tout au long de cette année et vous souhaitons, à vous et à vos proches, de joyeuses fêtes ainsi qu'une nouvelle année remplie de santé et de succès.

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales

Ifangstrasse 8, Case postale, 8952 Schlieren

Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 73

[info@promea.ch](mailto:info@promea.ch), [www.promea.ch](http://www.promea.ch)